

HAUTVILLERS

Le Trait d'Union

BULLETIN D'INFORMATION DES HABITANTS D'HAUTVILLERS-OUVILLE

OUVILLE

Le 4 juillet 2017



L'heure est plutôt aux vacances et quand on parle de vacances on imagine profiter d'un repos bien mérité. Pourtant, ce n'est, hélas pas l'esprit tranquille que j'envisage cette période.

Cela fait des mois qu'avec les adjoints de la commune je me rends à la gendarmerie pour dénoncer des actes de malveillance, des dégradations diverses ou encore de purs actes de vandalisme.

Même si j'entretiens des relations amicales avec les forces de l'ordre, téléphoner ou rendre visite aux gendarmes est le genre de « plaisir » dont je me dispenserais bien volontiers. Surtout lorsqu'il s'agit de leur demander de constater des

dégâts commis sur des bâtiments publics ou des biens communaux qui appartiennent à tous.

Est-ce normal que les bâtiments communaux soient l'objet de dégradations répétées, que le système d'ouverture de la barrière qui donne accès à la mairie et à l'école soit régulièrement détérioré, que le parc réservé aux familles et aux enfants du village soit maltraité, que plus de 600 pieds de charmille aient été arrachés le week-end de l'Ascension, que les portes de la vitrine d'affichage de la mairie soient retournées, que les vasistas de la salle communale situés à plus de 5m de hauteur soient forcés, que des animaux du poulailler dans le parc soient malmenés ou disparaissent ?

Personnellement, je préfère la prévention à la répression et le dialogue et la concertation aux réprimandes ou aux plaintes. Quand toutefois le dialogue n'est pas rendu impossible par un interlocuteur pour le moins fermé. Tout comme je dénonce et je regrette le manque de courage de certaines personnes qui envoient des lettres anonymes et qui pensent que la loi n'est faite que pour les autres.

Toutefois, sachez que nous serons extrêmement vigilants et que les casseurs seront poursuivis et sanctionnés.

Respecter le bien commun c'est se respecter soi-même. Je souhaite que toute la population participe au maintien et au respect des propriétés communales. Je compte aussi sur le soutien des parents pour faire passer le message à leurs enfants qui ne peuvent pas n'être que des anges...

Je condamne avec la plus grande fermeté les actes de vandalisme commis par des auteurs ...inconnus ...jusqu'à maintenant.

Je vous souhaite d'excellentes vacances, sereines.

Jean-Claude BUISINE

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2017

Présents : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Romain MASSALON représenté par Sylvie MOREL et Grégory PRUVOT.

Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé par l'assemblée.

I – Compte Administratif 2016 :



Le compte administratif 2016 est présenté aux conseillers.

Il affiche un excédent de fonctionnement de + 195.361,95 € et un excédent d'investissement de + 287.562,03 €, soit un excédent global de clôture de **+ 482.923,98 €** au 31/12/2016.

Cet excédent relativement important s'explique par le fait qu'il correspond à la trésorerie de la commune au 31 décembre, mais d'importantes factures d'investissement ont été réglées depuis (travaux électriques, aménagement de la RD.1001...).

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

II – Budget Primitif 2017 :

Il s'équilibre à 437.984 € pour la section de fonctionnement et à 516.993 € pour l'investissement, soit un budget total de 954.977 €.



Concernant les dépenses d'investissement, l'achat de 2 radars pédagogiques est prévu ; ils seront installés à chaque entrée de la rue Jacques Mallet.

Depuis plusieurs années, la commune est sollicitée pour l'installation au cimetière d'une partie dédiée aux personnes désireuses d'être incinérées. A la place d'un columbarium dont il a été question à plusieurs reprises, M. BUISINE propose de faire installer une allée comportant 10 cavurnes,

composés d'un caveau, d'une dalle et d'une stèle. Les conseillers acceptent la proposition du Maire. Des devis ont été transmis en mairie et sont actuellement à l'étude.

Concernant les impôts locaux, M. BUISINE informe l'assemblée que dans le cadre de la fusion des Com. de Com., une partie de la taxe d'habitation, qui avait été transférée aux communes par le Département en 2011, est désormais transférée à la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre.

De même, dans le cadre de la prise de compétence de la taxe professionnelle par l'intercommunalité, pas moins de 101.548 € sont également transférés à la Com. de Com..

Une partie de ces sommes devraient être reversée à la commune sous forme de compensation. Malheureusement, à ce jour, les taux des impôts locaux de l'intercommunalité ne sont toujours pas votés et le montant des compensations n'a toujours pas été calculé, sachant que la part du coût de fonctionnement des services scolaire et périscolaire devrait être déduite des compensations...

En fonction des décisions prises par l'intercommunalité, le budget communal pourrait être mis en difficulté dans les années à venir.

Par sécurité et puisqu'aucune décision n'est à ce jour prise par les élus de la Communauté de Communes du Ponthieu MARQUENTERRE, M. BUISINE propose de reconduire le taux de la taxe d'habitation de l'année précédente, soit 21,53 %. Le Foncier Bâti reste à 14,67% et le non-bâti passe à 43,26%.

Le Conseil Municipal décide de suivre l'avis du maire à la majorité.

Selon le montant des taux votés au niveau du Ponthieu-Marquenterre, et compte-tenu des attributions de compensation obtenues la Communauté de Communes, il sera possible d'envisager une baisse des taux à partir de 2018.



Le choix fait par les délégués à la CCPM sera déterminant.

III – Bilan du recensement :



Le recensement de la population a été organisé du 19 janvier au 18 février dernier. La population du village a été particulièrement réactive au passage de l'agent recenseur, ce qui a grandement facilité l'opération. De même, presque 65% des habitants ont répondu à l'enquête internet, alors que les services de l'INS EE attendait un taux de 30%. Pour information, le taux de réponse par internet à Hautvillers-Ouville est un des plus importants des alentours. Au final, la commune compte 229 logements et 580 habitants, soit en légère baisse par rapport au recensement de 2012.

Un grand merci aux habitants pour leur participation !

IV – Informations diverses du Maire :

Le Maire fait part de la demande de versement de l'indemnité de Conseil au Trésorier de Crécy-en-Ponthieu, M. Serge CONSTANCE, au titre de l'année 2016, pour un montant brut de 375,97 €. Accord du Conseil.

M. BUISINE informe également le Conseil qu'un échange de terrain est en cours avec M. Christophe BOIZARD. Ainsi, un terrain jouxtant le terrain de football serait cédé à la commune pour y installer un parking, contre une parcelle située derrière l'ancien presbytère.

Le tableau du bureau de vote est également établi pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai et pour les législatives des 11 et 18 juin.

V – Questions diverses :

François ETIENNE demande s'il est possible d'installer une boîte aux lettres plus grande à Ouville, les grandes enveloppes n'y entrant pas. Les services de La Poste seront contactés mais, a priori, il s'agit de la taille standard, la boîte aux lettres située à Hautvillers étant identique.



REUNION DU 27 JUIN 2017

Etaient présents : Mmes et MM. GEST, BUISINE, ETIENNE, COULON, CHORON, CHOPIN, ROSIAUX, WEIBEL, LEVEQUE.

Procuration de Sylvie MOREL à Nadine CHORON.

Etaient également présents les agents communaux Francis MARTEL, Thomas SERVANT, Vincent SZILI et Christelle HECQUET ainsi que Julien FAUQUEMBERGUE et Roselyne MONGIN de l'association Rencontres & Loisirs.

Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé par l'assemblée.

I – Statuts de la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre (CCPM) :

M. BUISINE présente le projet de statuts de la Com. de Com. du Ponthieu-Marquenterre et fait part de son désaccord sur la compétence voirie. En effet, seul l'entretien des voies communautaires, c'est-à-dire des voies de passage du ramassage scolaire, serait pris en charge par la CCPM, alors que la Com. de Com. de Nouvion prenait en charge TOUTES les voies, sans exception.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas approuver le projet de statuts tel qu'il est présenté.

II – Dégradations :

Le Maire fait part de nombreuses dégradations dont la commune est victime depuis plusieurs mois... Ainsi, plus de 600 pieds de charmilles ont été arrachés le long de la RD.1001 ; le moteur de la barrière de l'école a été plusieurs fois détérioré ainsi que la vitrine d'affichage de la mairie, des fenêtres du préau ont été forcées ; plusieurs dégradations ont été constatées dans le parc municipal, notamment le jardin pédagogique cassé et des animaux torturés et tués !



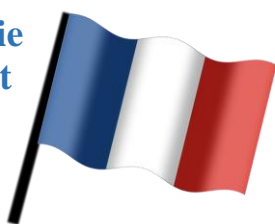


Ces actes sont inadmissibles et plusieurs plaintes ont été déposées en gendarmerie. Il est à noter que la plupart des dégradations ne sont pas prises en charge par les assurances et que ce sont les habitants de la commune qui devront payer pour réparer tous les dégâts. Ainsi, rien que le remplacement des charmilles le long de la RD.1001 coûtera 2.400 € aux habitants...

Pour information, M. BUISINE signale que l'abri-bus sera désormais fermé pendant les vacances scolaires.

III – Festivités du 14 Juillet :

Une cérémonie
au Monument
aux Morts
sera



organisée à
19H, suivi d'un apéritif offert
par la commune.

La commune va également
essayer d'organiser un buffet
dînatoire à 10 €, tout
compris ; selon le nombre de
personnes intéressées, ce
buffet pourrait être préparé
par un traiteur local.



IV – Fête communale et Réderie :

La réderie sera remise en place cette année, elle se déroulera le 17 septembre.

Afin d'éviter que les véhicules ne stationnent le long de la RD.1001, le Maire propose de trouver une autre aire de stationnement. La propriétaire des murs de l'ancien restaurant routier sera contactée et d'autres solutions seront également étudiées.

Une nouvelle réunion sera organisée pour mettre en place les animations de la fête communale.

ETAT CIVIL

Naissances :

Capucine MOREAUX

25, rue Bréant

Née le 23 mars 2017



Agathe FORTINI

390 / 1, Grande Rue

Née le 31 mars 2017

Les membres du Conseil Municipal félicitent les
jeunes parents et souhaitent beaucoup de
bonheur aux nouveaux-nés !!

Mariage :

Dany BOURDON & Sandrine VÉRET

Mariage célébré le 29 avril 2017

Décès...

Alain MONCOMBLE,

Décédé à Abbeville le 20 mars 2017

Jean-Pierre TÊTU,

Décédé à Abbeville le 24 mars 2017

Bernadette NOËL

Décédée à Hautvillers-Ouville le 6 juin 2017



L'Espace Ponthieu-Marquenterre qui gère le
cinéma *Le Cyrano* à Crécy-en-Ponthieu diffuse un
programme qui suit l'actualité
cinématographique de près et dans une salle très
agréable.

Des coupons de réduction sont disponibles en
mairie et vous permettent d'obtenir une
réduction du prix des places.

Ouverture des déchèteries

Ouverture des déchèteries

	Agenvillers (rue de Gapennes)	Noyelles-sur-Mer (Chaussée du Moulin)
Mardi	13h30 - 17h00	
Mercredi	08h45 - 12h00	13h30 - 17h00 *
Jeudi		08h45 - 12h00 13h30 - 17h00 *
Vendredi		08h45 - 12h00 13h30 - 17h00 *
Samedi	13h30 - 17h00 *	08h45 - 12h00
Dimanche **		08h45 - 12h00

* 18h00 en Juin, Juillet et Août
** Fermé le dimanche en Décembre, Janvier et Février

Infos pratiques...

Fermeture de la mairie :

**Le secrétariat de la mairie
sera fermé
du 7 au 20 août.**

**Les élus resteront à votre disposition
en cas d'urgence pendant cette
période.**

Recensement national

Nous rappelons **aux jeunes, garçons et filles**, qu'ils doivent se rendre en mairie dans le courant du mois où ils atteignent leurs **16 ans**, afin de participer au **Recensement National** (ancien Recensement Militaire). Cette démarche est **OBLIGATOIRE**. Selon les informations qui nous sont communiquées par divers organismes, notamment l'INSEE, certains d'entre vous peuvent être contactés par la mairie.

Mais cette convocation n'est pas systématique... Nous vous conseillons donc de ne pas attendre d'être convoqué(e) et de vous rendre de vous-même, en mairie, muni(e) du livret de famille.

Lors de votre recensement, une attestation vous sera remise ; cette attestation est indispensable pour toute inscription aux examens, concours, permis de conduire...

Plus de renseignements sur le site :
www.defense.gouv.fr/jdc



Le Dossier Médical Partagé

Facilitez votre suivi médical, ouvrez votre Dossier Médical Partagé.

Traitements, résultats d'exams, antécédents médicaux, allergies... le Dossier Médical Partagé (DMP) facilite votre suivi par votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital. Son accès est hautement sécurisé : à part vous, seuls les professionnels de santé autorisés peuvent le consulter.



Le DMP permet d'accéder aux informations médicales utiles pour vous soigner de manière optimale et notamment de prévenir le risque d'interactions entre différents médicaments ou de vous éviter des examens inutiles.

Pour le créer, munissez-vous de votre carte Vitale et connectez-vous à mon-dmp.fr ; adressez-vous à un professionnel de santé, à un établissement de santé ou rendez-vous dans un accueil de la CPAM de la Somme, où un conseiller vous accompagnera dans la création de votre compte.

La création d'un Dossier Médical Partagé ne peut avoir lieu qu'avec votre consentement.

Pour toute question, des conseillers dédiés sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, au **0 810 331 133** (0,06€/mn + prix appel).

